



**A venir**

**ADMR**

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

**Relais Assistants Maternels**

Isabelle Achard, 06 43 37 73 13  
Educatrice de Jeunes Enfants

**Assistante sociale**

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

Transports personnes âgées à Veynes : le jeudi  
Pensez à vous inscrire au 04.92.58.89.38

**INFOS**

**CANICULE, FORTES CHALEURS, ADOPTEZ LES BONS REFLEXES !**

En période de canicule, il y a des risques pour la santé. Soyez vigilants dès les 1ers signaux d'alertes : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre, vertiges, nausées...

Optez pour les bons gestes :

- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches



**Attention :** je suis particulièrement concernée si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments, je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien.

La commune met en place un registre pour les personnes à risque qui en font la demande. Cela permet en cas d'extrême chaleur de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires. **Inscription au 04.92.58.89.38**

Toutes les personnes fragiles et isolées sont encouragées à se faire recenser et, plus généralement, les habitants de la commune sont appelés à signaler toute personne isolée et susceptible d'être affectée par une vague de chaleur extrême.

**En cas de malaise, appelez le 15 ou 112 depuis un portable**

**CORONAVIRUS – obligation de déclarer à la Préfecture les rassemblements de plus de 10 personnes :**

Le décret n°2020-860 du 11 juillet 2020 a réintroduit l'obligation de déclarer aux préfets tout rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, à l'exception des rassemblements à caractère professionnel, des services de transport de voyageurs, des ERP dont l'ouverture est autorisée, des cérémonies funéraires et des visites guidées conduites par un professionnel. Les marchés, et les vide-greniers sont également exclus de cette obligation.

Faire sa déclaration : un modèle de déclaration est disponible sur le site internet de la commune ([www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)) et elle est à transmettre à l'adresse : [pref-defense-protection-civile@hautes-alpes.gouv](mailto:pref-defense-protection-civile@hautes-alpes.gouv)

Les déclarations et demandes d'autorisations parvenues antérieurement à l'entrée en vigueur du décret du 10 juillet 2020, qu'elles aient fait l'objet d'une autorisation ou bien d'une information relative à la suspension de la disposition réglementaire par le conseil d'Etat, demeurent valables et ne sont pas à renouveler.



#### **Port du masques « grand public » obligatoire :**

A compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11ans et plus doit porter un masque dans les lieux publics clos, en complément des gestes barrières.

La bonne application de cette mesure est d'autant plus nécessaire dans notre département qui connaît actuellement un flux important de vacanciers rendant plus difficiles le respect de la distanciation physique.

Le port du masque apparait dès lors le meilleur moyen de respecter les gestes barrières.

Le non-respect de ces mesures est passible d'une contravention de 135€.

#### **Masques CIAS :**

A compter du 20 juillet 2020, pour toute personne de plus de 11 ans, le port du masque devient obligatoire dans les commerces, les bâtiments administratifs et tous les lieux publics clos en raison de nouvelles vagues de contamination du COVID-19.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy possède encore un petit stock de masques type « grand public » confectionnés par des couturières bénévoles durant le confinement du printemps.

Toute personne de santé fragile ou vulnérable qui souhaite obtenir un masque est invitée à contacter le CIAS – Mme EYRAUD au 06.72.51.64.14 ou par mail à [social.cias@ccbd.fr](mailto:social.cias@ccbd.fr)



L'accueil de loisirs est ouvert tout l'été jusqu'au 28 août.

#### **Il reste encore des places sur certains stages !**

Inscriptions et renseignements à la mairie ou par téléphone au 04.92.58.89.38.

Programme complet de l'été téléchargeable sur le site de la commune [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

## Vie Locale

#### **Transport scolaire**

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire sont ouvertes.

- Par internet : [Ma Région Sud](#)
- A la MSAP : tel : 04.92.58.89.38

#### **Paiement des impôts locaux chez les buralistes :**

A compter du mois d'août 2020, il vous est possible de payer vos factures de services publics locaux, vos impôts, ou vos amendes, par espèces ou par carte bancaire, dans plus de 6000 bureaux de tabac partenaires agréés, reconnaissables grâce au panneau « **paiement de proximité** ».

#### Les deux buralistes les plus proches à Veynes :

- MERCOLINO : 10 avenue du commandant DUMONT
- TABAC LOTO : 2 BOULEVARD GAMBETTA



#### **Collecte de sang dans le Dévoluy :**

Le 27 août 2020  
À la mairie principale  
De 9 h00 à 12h30



## SPORT/TOURISME

### Base de loisirs de Superdévoluy :

Venez profiter de la toute nouvelle aire de jeux d'eau à la base de loisirs de Superdévoluy,

Pour petits et grands, il y en a pour tous les goûts !

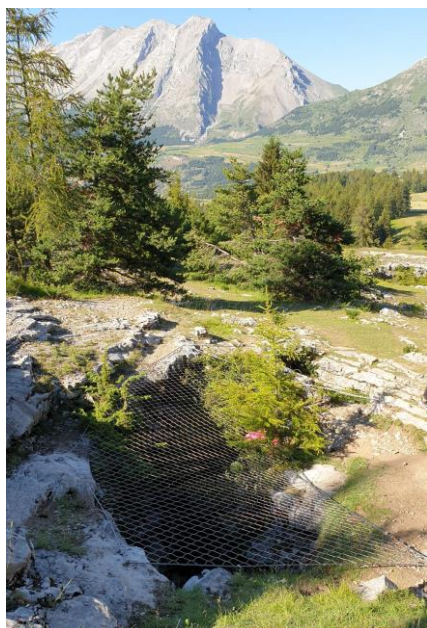
(Cf. Photos ci-contre)



### Centre Sportif :

Le centre sportif sera fermé du 31/08/2020 au 14/09/2020.

Réouverture mardi 15 septembre avec le programme de l'automne qui sera en ligne prochainement sur [www.centre-sportif-devoluy.com](http://www.centre-sportif-devoluy.com)



### Via souterrata :

Afin d'augmenter la sécurité à l'entrée de la cavité, un filet de protection a été installé.

(Cf. Photo ci-contre)

### Sentiers de randonnées :

En attendant une refonte totale de la communication des sentiers pédestres et VTT prévue l'année prochaine par la CCBD (qui en a la compétence depuis 2019).

Les quelques panneaux de départs (RIS) très usés par le soleil ont été refaits et mis en place pour cet été.

## TRAVAUX

### Antenne de téléphone mobile au Col du Festre :

Une antenne de téléphonie mobile va être installée sur le Col du Festre pour la couverture réseau du secteur des Garcins et du Festre. Ces travaux interviennent dans le cadre du programme New Deal, programme signé par l'Etat, le Département des Hautes-Alpes et les opérateurs mobiles pour la couverture en téléphonie des zones blanches.

Les travaux devraient débuter à l'automne.



## CULTURE

### Ecoles d'Arts :

La Communauté de communes Buëch-Dévoluy propose une offre culturelle sur la commune du Dévoluy à l'école d'Agnières : jardin musical / chant choral enfants et adultes.

Inscriptions : ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Début des cours : le lundi 7 septembre.

Renseignements : Christine MICHEL – 04.92.58.02.42 – c.michel@ccbd.fr



### COUP DE CŒUR DE LA BIBLOTHEQUE

#### « *Tout le bleu du ciel* » de Mélissa DA COSTA

« Petitesannonces.fr : jeune homme de 26 ans, condamné par un Alzheimer précoce, souhaite prendre le large pour un voyage ultime. Recherche compagnon(ne) d'aventure pour partager avec moi ce dernier périple. »

Joli roman très émouvant, où la joie, la peur, l'amitié et l'amour sont au cœur de l'histoire et les deux personnages Emile et Joanne sont tous les deux fragiles, beaux et touchants.

### La médiathèque du Dévoluy est à nouveau ouverte aux horaires habituels :

- Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
- Samedi : 9h00-12h00 / 14h30-19h00

*Port du masque et désinfection des mains sont obligatoires à l'entrée.*

## LOGEMENTS

### A LOUER

#### - Logements à l'année :

- o Le Courtil : 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école : T4 – superficie 64.17m<sup>2</sup> - chauffage collectif au fioul – extérieur en commun – loyer mensuel : 466.06€ - LIBRE
- o La Cluse : 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie – T3 + mezzanine – superficie 58.83m<sup>2</sup> - chauffage électrique – cave – loyer mensuel : 406.12€ - LIBRE
- o Rioupes : 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école de Rioupes – T4 – superficie 61.20m<sup>2</sup> - chauffage électrique – loyer mensuel : 558.42€ - Libre septembre 2020
- o Saint Disdier : 2<sup>ème</sup> étage de la Cure – T2 – superficie 39m<sup>2</sup> - loyer mensuel : 253.83€

#### - Logements saisonniers :

La liste complète des logements est téléchargeable sur le site internet de la mairie ([www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)) ou sur demande auprès du service logement. La date limite de dépôt des dossiers de demande de logement pour la saison d'hiver 2020/2021 est le 30 septembre 2020. Une commission d'attribution se réunira la première semaine d'octobre.

Les dossiers de demande de logements (à l'année et saisonniers) sont à retirer à la mairie. Contact : 04.92.58.89.38 ou [logement@mairiedevoluy.fr](mailto:logement@mairiedevoluy.fr)